

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs  
Conseil Intercommunal du 30 avril 2025**

\*\*\*\*

**Rapport de Commission ad hoc**

**Préavis no 04-2025 - « Demande de crédit complémentaire au Budget 2025 pour la réfection de la place de jeux privée de la crèche de la Girole »**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc composée de Mesdames Ariane Dubuis, Anne Gaggio et Messieurs Daniel Emery, Jean-Jacques Zahler, Denis Dumartheray s'est réunie le 27 mars à Rolle dans les bureaux d'Enfance & Jeunesse.

Excusé Monsieur Christian Scaiola

*Madame Sylvie Mery Présidente du CODIR et Messieurs François Delafoge CODIR et Daniel Moncada responsable technique et sécurité,* étaient présents afin de commenter le préavis à la commission. Les membres de la commission tiennent ici à les remercier pour les informations données et pour les réponses claires et précises qui ont été apportées et pour la transparence des explications.

### **Preamble**

Le préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour la réfection de la place de jeux privée à la crèche de la Girole.

### **Remarques générales**

Les membres de la commissions ont eu l'occasion d'échanger avec les délégués du CODIR et du responsable technique et sécurité.

Les points principaux que la commission a retenu :

- Qu'au vu des images présentées, la place de jeux et les armoires de rangement méritent un lifting en profondeur.
- La commission bien que favorable au remplacement des divers modules composant cette palce de jeux regrette néanmoins le manque d'entretien constaté. Le bois nécessite un entretien régulier afin de garantir sa longévité.
- La commission recommande l'utilisation de matériaux résistant avec un minimum d'entretien dans le cadre des choix liés au nouveaux modules (armoires en particulier)

### **Analyse**

Les membres présents de la commission ont après discussion reconnu que la vétusté des installations de jeux nécessitait bien leurs remplacement. La commission recommande néanmoins que le choix des matériaux des divers modules soit fait avec soin tout en respectant également les normes liées à une telle installation utilisée par des enfants.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la Commission vous recommande à l'unanimité de ses membres présents, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter

les conclusions suivantes :

## Le conseil intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 30 avril 2025
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc.
- Entendu le rapport de la COFIN
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### Décide

- D'adopter le préavis no 04 de 2025

Rolle, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Les membres de la Commission ad hoc:

*Denis Dumartheray (rapporteur)*

*Anne Gaggio*

*Ariane Dubuis*

*Daniel Emery*

*Christian Scaiola (excusé)*

*Jean-Jacques Zahler*